

Compte-rendu de la commission inter promotions du 16.10.2023

Etaients présents :

Madame CESAR-FRANQUET Laetitia

Madame SARTRE Mélanie

Madame DUPONT Isabelle – ASS 23

Madame CHRISTOPHE Mickaela – ASS 23

Madame BES Lou – EJE 23

Madame BOUE Sarah – EJE 23

Madame LACROIX Blandine - ME23

Monsieur ISNARD Thomas – ME 23

Madame CAILLEAU Pauline – CESF 23

Excusés :

Madame MARTINEZ Zoé – ES23

Madame BERNARD Gael – ES 23

Madame ARNOL Audrey – TISF 23

Madame BERNARD Gael – ETS 23

Madame César-Franquet rappelle l'ordre du jour et informe les étudiants qu'ils peuvent proposer des sujets à aborder pour les prochaines commissions inter promotions dont les dates figurent à la fin de ce compte-rendu.

Les responsables de formation ne sont pas présents à cette commission pour faciliter la libération de la parole.

➤ Rôle des représentants des étudiants et présentation des différentes commissions

Les délégués ont un rôle dans le cadre de ces commissions inter promotions mais également dans les conseils de perfectionnement. Ces conseils ont pour objectif de faire le point sur le projet pédagogique de chaque filière et de proposer des améliorations de ce projet. Chaque délégué est convié sur sa filière.

Les délégués représentent également les étudiants au conseil d'administration de l'ARTS. L'IRTS est une association, il y a donc les représentants de l'association, des professionnels et des étudiants. Si un délégué souhaite être candidat, il peut envoyer votre candidature à par mail à Fanny LEROGNON f.lerognon@irtsnouvelleaquitaine.fr et Montène LANDRON . Le prochain conseil d'administration se tient le 20 octobre. Si l'un de vous souhaite y participer, il faut se signaler aujourd'hui.

Pour les commissions disciplinaires, les délégués y sont-convocés sur souhait de leur camarade. Les situations donnant lieu à ce type de conseil peuvent être un plagiat, un problème d'assiduité ou un comportement en stage qui a déjà été vu en conseil pédagogique. Lors du conseil pédagogique, un contrat pédagogique est passé avec l'étudiant. Si le contrat n'est pas respecté, une commission disciplinaire est organisée. Seule la commission disciplinaire peut prononcer un arrêt de formation.

Les commissions pédagogiques sont semestrielles et peuvent se tenir en même temps que les conseils de perfectionnement (appelées aussi CTP). Elles réunissent le rectorat, la DREETS, la Région, des représentants des salariés, des représentants des étudiants. Cette commission aborde les allègements, les validations de modules, les évolutions du quota (suspensions, arrêts, etc.).

Ci-dessous les modalités prévues par la note d'instruction interministérielle DGCS/SD4A/DGESIP/2018/220 du 14 septembre 2018 relative à la réingénierie des diplômes de niveau III du travail social et à l'accréditation des établissements :

La commission pédagogique

Il s'agit de l'organe chargé du pilotage effectif de la formation, et notamment de l'attribution des crédits européens et de la validation des semestres. Sa composition est précisée par les textes et ne peut être modifiée. Il est par conséquent essentiel qu'y soient nommés des représentants du recteur d'académie et du préfet de région. Il vous appartient, en tout état de cause, de désigner parmi vos services les personnalités que vous jugez les plus à même d'exercer cette mission, en veillant particulièrement à garantir une représentation réelle et effective de l'Etat au sein de cette instance.

Le conseil de perfectionnement

Le conseil de perfectionnement a vocation à être l'organe de pilotage de la démarche qualité dans l'établissement, en s'appuyant notamment sur les évaluations de la formation par les étudiants et les professionnels. Il doit également veiller à l'adéquation des formations avec les besoins du monde professionnel. Sa composition est laissée à l'initiative des établissements, mais la présence des professionnels du secteur y est nécessaire.

➤ Projet Stratégique

Lors de l'assemblée générale en juin dernier, a été validé un projet stratégique décliné en 4 groupe de travail :

- Groupe de travail autour de la transition écologique
- Groupe de travail sur l'axe 1 : Renforcer la qualité des formations en faisant se croiser les savoirs expérimentiels et les savoirs théoriques
- Groupe de travail sur l'axe 2 (hors transition écologique) : prendre en compte les enjeux qui traversent l'appareil en travail social
- Groupe de travail sur l'axe 3 : Aller vers une organisation alignée aux enjeux du travail social et de l'intervention sociale

Chaque groupe de travail a un animateur désigné et un rapporteur sur la base du volontariat. Des temps de réunions sont fixés et propres à chaque groupe de travail. Chaque groupe de travail amènera sa réflexion et déclinera les actions d'ores et déjà inscrites dans le projet stratégique (avec les indicateurs) en invitant les parties prenantes qu'il estime pertinentes, selon un ordre de priorité qu'il définira.

Une matrice sera proposée pour remonter l'état des réflexions et les propositions d'actions au comité de pilotage dont la prochaine réunion est prévue le 12 décembre.

Les inscriptions sont à faire sur l'adresse mail secretariat@irtsnouvelleaquitaine.fr

➤ Module engagement

Ce module a 3 options :

- stage à l'international (assister aux réunions de Mme Fernandez qui coordonne les attendus de cet engagement) ;
- aide à l'écrit et à la prise de parole (assister à des ateliers sur les écrits chez les ES) ;
- engagement citoyen (s'inscrire dans les événements organisés par l'IRTS comme les salons, journées parcouresup, journées portes ouvertes ou aider pour l'accueil lors des journées thématiques ; s'investir dans l'Élan social ; ou s'investir en dehors de l'IRTS avec un engagement auprès d'une association).

En étant-délégué, le module est validé de fait.

➤ Livret de formation

Les livrets de formation sont disponibles dans les casiers GSF situés à la direction des études. Ils sont également disponibles en version numérique sur ECAMPUS.

Le GSF lors des bilans de fin d'année vérifie que le livret est complet, année par année.

Ce livret est ouvert en jury plénier en cas de note trop basse pour décider éventuellement d'augmenter la note. Le livret est utile aussi pour la certification du parcours.

Dès maintenant, la première page doit être remplie pour tous.

Madame CESAR-FRANQUET rappelle que le livret restent à l'IRTS.

➤ GSF

Des temps collectif et individuel (3 en première et deuxième année, et 4 en troisième année, +1 pour les ES pour le parcours de formation) sont prévus tout au long de la formation.

Madame CESAR-FRANQUET explique que les bilans de fin d'année sont en juin. Ces bilans sont déposés sur Moodle. Ils sont ensuite imprimés puis étudiés en lien avec l'assiduité, le bilan de l'étudiant, et les évaluations de stage pour décider de la validation de l'année. Un avis réservé ne signifie pas un redoublement mais veut dire que la situation de l'étudiant sera étudiée plus en détail. Le bilan peut aussi donner lieu à un passage sous conditions (assiduité, rendus de travaux, etc.).

➤ Centre documentaire

Pour accéder aux services sur le portail documentaire, les étudiants se rendent sur l'adresse <https://documentation.irtsnouvelleaquitaine.fr> et renseignent leur adresse mail ainsi que leur mot de passe.

Le centre documentaire s'organise de la manière suivante :

- Au niveau administratif, lorsqu'un étudiant rencontre un problème de connexion ou a une question, il se rend directement au centre documentaire ou leur envoi un mail à documentation@irtsnouvelleaquitaine.fr
- Les horaires d'ouverture sont :
 - o Lundi 9h-14h / Mardi 10h-18h/ Mercredi 10h-14h / Jeudi 10h-18h / Vendredi 09h-13h
 - o Possibilité de Click and Collect
- Organisation d'ateliers d'initiation à la recherche, 1 jour par mois (groupe de 12 max) et sous un format hybride (présentiel et distanciel)
- Mise en place d'animations sur la pause méridienne avec la projection, une fois par mois, de 12h30 à 13h30, de films courts, documentaires mais aussi podcast.

Madame CESAR-FRANQUET indique que des impressions sont possibles au centre documentaire, sur l'achat d'une carte auprès de M.AMBROSIO Philippe à la comptabilité (Bureau 151). Les tarifs sont les suivants :

- 200 Photocopies : 11 €
- 100 Photocopies : 7 €

Le paiement se fait soit par chèque, espèce ou carte bancaire.

Les étudiants ont également la possibilité de scanner des documents sous réserve d'avoir la carte et au moins 1 crédit dessus.

➤ Cours Moodle et ECAMPUS

Madame César-Franquet explique que ce sont des cours asynchrones pour permettre aux étudiants de s'organiser comme ils le souhaitent.

Le service numérique a fait face à des difficultés cette année, en lien avec le prestataire en charge de la plateforme. Si des problèmes persistent les étudiants peuvent faire remonter leurs problèmes de connexions à Yves MEUNIER

Madame César-Franquet indique que l'important est d'aller jusqu'au bout des cours sur Moodle mais aussi de valider les quiz et ne pas « cliquer pour cliquer ». Les cours demandent aussi un investissement sur du temps personnel.

Madame César-Franquet répond que certains cours ne sont pas évalués mais disponibles à tout moment de la formation, ce qui veut dire qu'il est possible de revenir sur certaines tuiles si on est confronté à ce sujet sur un stage, par exemple pour les violences conjugales, ou pour effectuer des recherches pour un écrit. Cela signifie par exemple pour la sociologie que les auteurs mentionnés doivent être mobilisés dans le cadre des révisions.

➤ Horaires des pauses et réservation de salles

Madame César-Franquet rappelle que les horaires des pauses figurent dans le règlement de fonctionnement de l'IRTS disponible sur ECAMPUS. Ces horaires des pauses sont identiques pour tout le monde :

- Matin : 10h15-10h45
- Après-midi : 15h15-15h35

Certains étudiants ont parfois besoin de salles. Des réservations peuvent être faites de manière anticipée auprès de l'assistante de filière (ASS/CESF : k.pereira@irtsnouvelleaquitaine.fr / ES : c.chilaud@irtsnouvelleaquitaine.fr / EJE : h.anclein@irtsnouvelleaquitaine.fr / ME : m.landron@irtsnouvelleaquitaine.fr / TISF : n.carta@irtsnouvelleaquitaine.fr / ETS : t.lebreton@irtsnouvelleaquitaine.fr

Dans chaque salle, les étudiants peuvent se connecter au WIFI IRTS-ETUDIANT en renseignant leur identifiant ECAMPUS.

➤ Questions diverses

Les délégués EJE et ME font remonter qu'ils n'ont pas connaissance de l'emplacement pochettes GSF et des casiers.

Laetitia CESAR-FRANQUET indique que les pochettes sont dans les casiers GSF se trouvant à la direction des études pour certains des GSF.

Les délégués ME23 interpellent Mme CESAR-RFRANQUET sur les stages, indiquant qu'il y a certains de leurs camarades qui n'ont pas de stage à ce jour et qu'ils ont l'impression d'une inégalité entre les différents affectateurs de stage.

Madame CESAR-FRANQUET précise que la responsable des affectations de stage est en arrêt et que sa remplaçante, Mme SARTRE est arrivée il y a une semaine. Elle indique que lorsque les affectateurs de stages contactent les structures eux même, c'est le mode de fonctionnement des structures. Elle précise également que les étudiants partent toujours en stage, même s'il faut décaler la date de départ de quelques jours.

Les délégués ME23 parlent ensuite de l'envoi des cours par mail et de l'absence de certains cours sur ECAMPUS. Madame CESAR-FRANQUET leur indique que s'ils ont des cours manquant par mail, il faut qu'ils envoient la liste à leur Responsable de Formation ou au responsable de module.

Prochaines dates des commissions inter promotions :

- 31/01/2024 10h30 à 12h30
- 03/04/2024 10h30 à 12h30
- 03/06/2024 10h30 à 12h30